

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUZANCY

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
15	8	12

DATE DE LA CONVOCATION

26 Février 2016

DATE D’AFFICHAGE

26 Février 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

SEANCE DU 04 MARS 2016

L’an deux mil seize et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORTIER Patrick, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES MM. MARIE Gisèle 1^{er} Adjoint, GANCHOU Thierry 2^{ème} Adjoint, HERAULT Laurence 3^{ème} Adjoint, CARBUCCIA Hervé 4^{ème} Adjoint, BEAUVOIS Daniel, BARRAULT Véronique, ROCHAS Stéphanie.

ABSENTS EXCUSES : MMES MM. PETRUV Béatrice, qui donne pouvoir à FORTIER Patrick, DELAMOTTE Isabelle qui donne pouvoir à HERAULT Laurence, LEBOURGEOIS Marie-Vinciane qui donne pouvoir à ROCHAS Stéphanie, DERRIEN Nicolas qui donne pouvoir à MARIE Gisèle, DA FONSECA PEREIRA Manuel, THIESSET Patrick, PERL Emmanuel.

SECRETARE DE SEANCE : MME BARRAULT Véronique.

PLU : DEBAT SUR LE PROJET
D’AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES

Par délibération en date du 113 Février 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d’Occupation des Sols pour l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme sur la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu’en application des articles L.151-1 et suivants et L.153-12 du code de l’urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l’examen du projet du Plan Local d’Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l’ensemble de la commune de Luzancy.

- Permettre le développement de l’urbanisation en tenant compte des contraintes environnementales ;
- Permettre le développement des activités économiques locales sans renforcement des infrastructures ;
- Permettre le maintien des activités agricoles et le développement des carrières ;
- Préserver les paysages et le cadre de vie en tenant compte des risques et en respectant le patrimoine naturel.

Suite à la transmission à chaque membre du Conseil Municipal lors de la convocation de celui-ci transmise le 28 Février 2016, et après lecture des documents par Monsieur le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

S2 N° 02/2016 .2

Le Conseil Municipal ayant débattu, et après en avoir délibéré, décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luzancy.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
15	8	12

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les Membres présents.

DATE DE LA CONVOCATION

26 Février 2016

DATE D'AFFICHAGE

26 Février 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

POUR COPIE CONFORME.

A LUZANCY, le 04 Mars 2016

Pour le Maire

Adjoint délégué

Mme Gisèle



PLU : DEBAT SUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES

Acte rendu exécutoire
Après publication et
Sous-préfecture
Le

17 MARS 2016